

LES FRAIS

Les frais d'un montant de 18 000 F SERONT A REGLER EN TOTALITE au moment du dépôt de dossier d'inscription ou de réinscription.

A partir du deuxième enfant scolarisé d'une même famille, la somme demandée sera de **16 000 F**.

N.B. : pour toute annulation d'inscription faite après la rentrée, une somme de 5 000 F sera retenue sur les frais de structure.

UNIFORME

La tenue est obligatoire, et ne sera remise à l'élève que contre paiement de la somme demandée : (élève déjà en possession de K-WAY et polaire n'ont pas obligation de le racheter l'année suivante).

QUANTITE	DESIGNATION	MONTANT
5	POLOS	6 800 FCFP
1	KWAY	2 150 FCFP
1	POLAIRE	3 000 FCFP
MONTANT TOTAL		11 950 FCFP

DEMI-PENSION ET PENSION

Si votre enfant n'est pas boursier, les frais (tableau ci-dessous) seront à régler impérativement avant le 10 de chaque mois ou en début de trimestre pour chaque trimestre.

Si vous souhaitez effectuer des virements bancaires, veuillez récupérer au secrétariat le RIB de l'établissement.
Si vous optez pour le prélèvement, adressez-vous à la comptabilité pour remplir le formulaire.

Si votre enfant est boursier, joindre obligatoirement le coupon dès réception du service des bourses. A savoir aussi que la bourse ne prend plus en charge la totalité de la demi-pension depuis 2021.

Vous pouvez obtenir une aide cantine. Renseignements auprès de la CAFAT - Service FASSF.

Tout retard de paiement pourrait entraîner le changement immédiat de qualité.

Un courrier écrit des parents (dans le carnet de correspondance ou par mail) sera exigé pour tout changement de qualité de l'enfant en cours d'année.

TARIFICATION (susceptible de modification)	MENSUELLE	TRIMESTRIELLE	ANNUELLE
Demi-pension	7 350 F	22 050 F	66 150 F
Pension (sortie toutes les semaines)	18 375 F	55 125 F	165 375 F